

SANTÉ PUBLIQUE - ÉPIDÉMIOLOGIE

L'ARS Paca lance la consultation de son Projet régional de santé 2018-2023



L'élaboration du PRS 2, un processus continu de concertation

(Source ARS Paca)

Fruit d'une réflexion engagée avec l'ensemble des acteurs de santé de la région (CRSA, établissements, institutionnels..), le Projet régional de santé 2018-2023 a été élaboré en concertation avec nos partenaires à l'occasion de séminaires de travail appelés *rencontres Agoras PRS*. Ces événements, organisés en décembre 2016 et juin 2017, ont rassemblé plusieurs centaines de participants.

Parallèlement, l'ARS Paca a institué en 2017 plus d'une vingtaine de groupes de travail – [les instances collégiales régionales](#) - pour co-construire des propositions d'orientations régionales par grands thèmes tels que les maladies chroniques, les personnes âgées, la périnatalité, les urgences ou encore la biologie médicale. Ces assemblées régionales réunissant plus de 800 experts, professionnels et représentants d'usagers ont défini des enjeux et recommandations qui ont été intégrés au projet régionale de santé.

Confortée par les [Agoras de l'ARS Paca](#), biennale des acteurs et des projets de santé de la région, organisée les 9 et 10 novembre 2017 à Marseille, cette démarche a permis **de réfléchir collectivement à l'élaboration des priorités de santé en Paca** dans le cadre de la stratégie régionale de santé.

Après plus d'un an de travail collaboratif, l'ARS Paca met en consultation son PRS pour une durée de 3 mois à compter de la publication de l'avis de consultation au recueil des actes administratifs.

Retrouvez l'ensemble des documents constitutifs du Projet régional de santé, sur la page dédiée au [PPS 2 de l'ARS Paca](#)

Dernière mise à jour le 22 mars 2018